



# Règlement Coupe Côte d'Azur Jeunes

## ARTICLE PREMIER

1. Il est créé par le District de la Côte d'Azur une épreuve de football dénommée « Coupe de la Côte d'Azur Jeunes » dans les catégories suivantes :

– U20 ouverte aux clubs participant aux championnats de Ligue et de District U20 ;

- **U19 « Michel KITABDJIAN » ouverte aux clubs participant aux championnats de Ligue U18 et de District U19 ou U17 ;**

- **U17 « Pierre OLIVARI » ouverte aux clubs participant aux championnats de Ligue et de District U17 et U16 ;**

- **U15 « Charles AGNELLI » ouverte aux clubs participant aux championnats de Ligue et de District U15 et U14.**

- **U13 ouverte aux clubs et aux joueurs n'ayant pas participés au Festival Foot U13 Pitch et participant aux championnats de District U13, les équipes U13 peuvent faire participer 3 joueurs U12 G et 3 joueurs U14 F.**

2. Les clubs désirant participer à cette épreuve doivent s'engager au début de chaque saison, sur Footclubs, avant la date limite fixée par la Commission **des activités sportives**.

3. Un trophée est attribué à l'équipe vainqueur de la Coupe Côte d'Azur.

## ARTICLE 2

Elle se déroule aux dates retenues par la Commission des Coupes ~~en accord avec la Commission des Championnats~~ **activités sportives**.

## ARTICLE 3

Elle se joue par matchs éliminatoires. Les adversaires sont tirés au sort. Les clubs intéressés peuvent assister au tirage au sort, dont la date leur est communiquée par voie de procès-verbal. Les terrains sont désignés par la Commission conformément aux prescriptions de l'article 7.

## ARTICLE 4

1. Les équipes premières de la catégorie concernée, évoluant dans un championnat de Ligue ou de District, sont admises à participer à cette épreuve. Les clubs évoluant dans un championnat national peuvent engager leur équipe seconde évoluant dans un championnat régional ou départemental. Tous les licenciés qualifiés pour évoluer en championnat peuvent y participer.

~~2. Si une compétition régionale existe dans une de ces catégories, les clubs doivent engager leur équipe réserve la mieux placée hiérarchiquement dans un championnat départemental.~~

## ARTICLE 5

Certains clubs sont exemptés des premiers tours de l'épreuve selon les critères suivants. Exempts A : Les clubs évoluant dans un championnat régional n'entrent en compétition qu'à partir des seizièmes de finale.

Exempts B : Les clubs engagés en Coupe Nationale U18 (Gambardella) n'entrent en compétition qu'après leur élimination de cette épreuve, et ce jusqu'au dernier tour inclus de la phase régionale de cette compétition. En cas de qualification pour la compétition propre et de problème de date, les clubs doivent entrer en Coupe de la Côte d'Azur ou déclarer forfait (non sanctionné administrativement).

En cas de besoin, la Commission peut procéder au tirage au sort d'autres exempts pour le premier tour, voire pour les seizièmes de finale.

## ARTICLE 6

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes ne disputent pas de prolongation. Elles sont départagées par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.



# Règlement Coupe Côte d'Azur Jeunes

## **ARTICLE 7**

Les matchs se déroulent sur des terrains classés « niveau 6 ». Ils sont fixés sur l'installation du club premier tiré au sort. Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième s'est qualifié à l'extérieur lors du tour précédent alors que son adversaire s'est qualifié à domicile ou était exempt, la rencontre est fixée sur son installation.

## **ARTICLE 8**

Les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et des Règlements Sportifs du District de la Côte d'Azur s'appliquent dans leur intégralité aux Coupes de la Côte d'Azur Jeunes.

## **ARTICLE 9**

Tout club déclarant forfait est pénalisé d'une amende selon le barème financier en vigueur.

## **ARTICLE 10**

Les frais de déplacement et de fonction des officiels désignés par le District (arbitres, délégués) seront à la charge, pour moitié, des deux clubs en présence, jusqu'aux 8<sup>èmes</sup> de finales inclus. Pour les ¼ et ½ finales, le club recevant réglera les officiels. Le District remboursera ensuite le club par crédit sur son compte ouvert dans ses livres sur production des factures acquittées.

## **NOTA BENE:**

LES MODIFICATIONS ET TEXTES NOUVEAUX APPARAISSENT EN ***BLEU, GRAS ET ITALIQUE.***